

ment, par l'espérance qu'ils ont d'y voir ceste année retourner leurs compatriotes, ce qui est assez probable, puisque le Roy d'Angleterre sollicité par monsieur de Fontenay Mareuil, ambassadeur de France, a promis de rechef de faire rendre ce pays, et que pour assurance de sa promesse il a envoyé en France le sieur de Bourlamaky, pour en assurer Sa Majesté, et en délivrer les commissions et toutes lettres nécessaires, sous espérance que Sa Majesté fera le semblable, pour quelques prétensions qu'ont les Anglois sur quelques particuliers françois, et ainsi il y a grande espérance que cet accommodement se fera, avant que ledit sieur Bourlamaky s'en retourne en Angleterre.

Depuis peu entre Sa Majesté et l'ambassadeur d'Angleterre a esté accordé la restitution du fort et habitation de Québec et autres lieux qui avoient esté usurpés par les Anglois, contre le traicté de paix entre leurs Majestés. A ce printemps monseigneur le cardinal sous le bon plaisir de Sa Majesté, ordonne que messieurs les associez de la Nouvelle France, y envoieront un nombre d'hommes, lesquels seront mis en possession dudit fort et habitation de Québec par le sieur de Caen, qui en considération de ce promet avec les vaisseaux du Roy, y passer lesdits hommes. Tant pour ce sujet qu'autres considérations, lui est accordé pour ceste